

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

---

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS104

présenté par  
M. Bapt, rapporteur

-----

### ARTICLE 21

### ANNEXE B

I. - A l'alinéa 2, après le mot :

« en »,

insérer les mots :

« voie de ».

II. - En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 3.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel